



Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) sortait de l'endroit où il accomplissait ses besoins, il disait : « [J'implore] Ton pardon ! »

'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) sortait de l'endroit où il accomplissait ses besoins, il disait : " [J'implore] Ton pardon ! " » Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Prophète partit accomplir ses besoins et me demanda de lui apporter trois pierres. Je trouvai alors deux pierres et, n'arrivant pas à trouver la troisième, je pris un crottin et le lui apportai. Il prit alors les deux pierres et jeta le crottin en disant : " Ceci est une impureté ! " »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Ad-Dârimî]

Dans le hadith de 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée), on trouve que le Prophète (sur lui la paix et le salut) disait, en sortant de l'endroit où il accomplissait ses besoins : « [J'implore] Ton pardon ! » Le secret de cette habitude est que le fait de se purifier de l'impureté physique est l'occasion de demander à être purifié de l'impureté abstraite, et Allah est plus savant. Dans le hadith d'Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée), celui-ci relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) partit pour accomplir ses besoins et qu'il lui demanda de lui apporter trois pierres. Comme il ne trouva que deux pierres, il prit un crottin [en guise de troisième], pensant que cela était valable. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) prit les deux pierres pour se nettoyer avec et jeta le crottin en expliquant que c'était une impureté et qu'il n'était pas permis de l'utiliser pour nettoyer l'endroit dont sort l'impureté. Ceci est vrai pour tout crottin, car si le crottin vient d'un animal non comestible, c'est une impureté et s'il vient d'un animal comestible, c'est une nourriture pour les djinns.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10046>

